

Simard, Andrée

De: michÿffffe8le benoit [titepatate@yahoo.fr]
Envoyé: 16 mars 2012 12:58
À: Secrétariat
Cc: villerayrefuse@gmail.com
Objet: Observations soumises à la Régie de l'Énergie

M. Jean-Paul Théorêt

Président

Régie de l'Énergie

Tour de la Bourse

800, Place Victoria, Bureau 2.55, Montréal (Québec) H4Z-1A2

Objet: Observations soumises à la Régie de l'Énergie

Dossier: R-3770-2011 HQD - Demande d'autorisation pour réaliser le projet lecture à distance- Phase 1.

Monsieur,

Hydro-Québec vient d'annoncer qu'elle permettra aux personnes qui le désirent de refuser l'installation de ses compteurs dits «intelligents» mais qu'en contrepartie elles devront acquitter des frais de désinstallation de 98,00\$ et des frais mensuels de 17,00\$.

Je suis outrée de l'arrogance d'Hydro-Québec. Non satisfaite d'avoir imposé, sans consultations, ni informations adéquates, aux habitants de Villeray un projet pilote qui en a fait les cobayes bien involontaires d'émissions élevées de radiofréquences, voilà que la société d'État tente de les faire taire par l'imposition de frais exorbitants. Hydro-Québec tenterait-elle de ramener une nouvelle forme de SLAPPS? On se rappellera que le gouvernement du Québec a interdit cette pratique en adoptant l'an dernier une loi en ce sens.

La proposition d'Hydro-Québec ne fait que démontrer à l'évidence sa mauvaise foi car sa proposition ne règle en rien les problèmes de santé provoqués par l'émission des radiofréquences de ses compteurs. Villeray est un quartier densément peuplé. Chaque foyer compte au moins un compteur et les différents compteurs communiquent entre eux. Alors que sert à un citoyen de faire enlever son compteur si ses voisins en sont équipés? D'ailleurs, il est fréquent que le compteur du voisin soit plus près de la chambre à coucher d'un citoyen, et lui cause insomnie et maux de tête, que son propre compteur.

Hydro-Québec ne respecte pas les normes d'installation du fabricant, ne tient pas compte de l'effet exponentiel de la multiplicité de compteurs sur un même mur, n'a pas et continue de ne pas informer les citoyens sur les radiofréquences, sous-estime grandement les radiofréquences émises par ses compteurs qui sont, dans les faits, des milliers de fois supérieures à ses dires et s'obstine à ne pas tenir compte des conséquences vécues, documentées et signalées par les citoyens malades des radiofréquences émises dans le quartier.

Les citoyens n'ont que leur toit pour trouver calme et repos. Si Hydro-Québec vient en faire un endroit à haut risque pour leur santé, où iront-ils? N'oublions pas que l'argent supposément ainsi épargné par Hydro-Québec sera inévitablement refilé au système de santé public. Un citoyen n'a pas que le droit de préserver sa santé, il en a le devoir.

Je joins ma voix à celle des citoyens de mon quartier, Villeray, pour demander au gouvernement du Québec:

1. un moratoire immédiat à l'installation de tout compteur émetteur de radiofréquences en raison **des risques sérieux qu'ils représentent pour la santé humaine**;
2. une commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), afin d'évaluer les risques liés à l'électropollution;
3. le remplacement rapide de tout compteur émetteur de radiofréquences déjà installé par un compteur n'émettant aucune radiofréquence et le droit de refuser l'installation de tout compteur émetteur de radiofréquences dans ou sur sa résidence sans tracasserie administrative, sans frais supplémentaires, ni compensations.

Michèle Benoit
8038, avenue de Chateaubriand
Montréal (Québec) H2R 2M9